



Bureau de conciliation sectoriel de la Commission Paritaire 326, réuni le jeudi 28 mars 201 suite aux préavis sectoriels d'actions (y compris la grève) déposés (en front commun) par Gazelco et la CNE et (plus tard, séparément) par la CGSLB.

Le banc patronal fait une déclaration dans laquelle il précise que, selon lui, toutes les doléances énoncées par Gazelco et la CNE lors d'une précédente session de la CP326 ne sont pas à traiter au niveau sectoriel, certaines d'entre elles relevant, dans certains cas, davantage du niveau de l'entreprise. Ils entendent aborder en priorité la problématique relative à Elgabel ainsi que le tarif personnel. Les patrons demandent à ne pas mener d'actions pendant d'éventuelles discussions.

Gazelco et la CNE répètent que toutes les problématiques énoncées (Elgabel, qualification, tarif personnel, déplacements, congé de fidélité, statut syndical et emploi (contrats à durée déterminée, accords sur la sécurité d'emploi et la sous-traitance, la fin de carrière)) doivent bel et bien pouvoir se résoudre au niveau sectoriel puisque les infractions patronales sont toutes à mettre en rapport avec des conventions collectives de travail ou autres conventions sectorielles. A l'évidence, il se trouvera toujours des exemples à puiser dans différentes entreprises concernées, auquel cas ce sont elles qui effectivement en portent la responsabilité. Gazelco répète que nous nous trouvons actuellement dans une situation conflictuelle (concrètement, une action de grève est déjà en cours à la centrale de production de Direct Energie – Poweo- à Marcinelle) où, pendant la période de mise en œuvre du préavis, des actions sont susceptibles d'éclater à n'importe quel moment. Il est possible de prioriser les problèmes et de commencer par Elgabel en raison de l'urgence qui se pose à certaines personnes concernées. Gazelco précise, par ailleurs qu'il faut d'abord que ces discussions débouchent sur des issues acceptables avant que l'on puisse envisager de passer à d'autres discussions dans le cadre de la concertation sectorielle.

La CSC (BIE et donc, contrairement aux collègues francophones de la CNE au sein de la CSC) entend privilégier la concertation, laquelle, selon ses dires, est de nature à apporter une solution aux problématiques qu'ils ont énumérées. Les autres organisations syndicales concernées sont d'avis que, dans la recherche de solutions, la concertation est à privilégier tant que c'est possible mais que l'on passera aux actions dès lors que les limites de la concertation seront dépassées (CGSLB avec report possible).

Le Président propose un calendrier de concertation que voici :

- Jeudi 4 avril (9h-12h) : Elgabel et tarif personnel
- Mardi 23 avril (9h-toute la journée) : Elgabel et tarif personnel
- Jeudi 25 avril (9h-toute la journée) : en fonction de l'évolution des dossiers
- Jeudi 2 mai (9h-15h) : en fonction de l'évolution des dossiers
- Autres dates possibles à fixer ultérieurement

Gazelco

Jan Van Wijngaerden |